



## Société Française de Biologie de la Matrice Extracellulaire

Paris, le 31 Mai 2022

La Société Française de Biologie de la Matrice Extracellulaire lance un appel à candidature pour la sélection du candidat au prix Dick Heinegård MBE. Ce prix récompensera un jeune chercheur européen lors du congrès [MBE2022](#) à Florence en Septembre. Un représentant de chaque pays présentera ses travaux au cours d'une session dédiée, le jeudi 29 Septembre. Le lauréat sera sélectionné par un comité international à l'issue de cette session.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation (une page)
- un CV (comprenant les noms et coordonnées du laboratoire ainsi que ceux du directeur de thèse pour les doctorant.es ou du responsable de l'équipe pour les post-doctorant.es)
- une liste des publications (en indiquant, le cas échéant, si celles-ci sont en révision ou soumises pour publication) et des communications orales ou par affiche réalisées lors de congrès.
- le résumé du travail qui sera présenté au congrès par le-a candidat-e.

A cette occasion, la SFBMEc apportera un soutien de 500 € à la participation du candidat au congrès MBE2022. Il est rappelé que les candidat.es doctorant.es et post-doctorant.es doivent être à jour de leur cotisation à la SFBMEc. Les candidat.es qui ne sont pas encore membres doivent donc joindre au dossier de candidature leur justificatif d'inscription à la société (téléchargeable sur ce [lien](#) - 20€ pour les doctorant.es et 50 € pour les post-doctorant.es). La cotisation (chèque, virement bancaire ou bon de commande) doit être envoyée, avec la fiche d'inscription, à notre Trésorier : [ulrich.valcourt@ibcp.fr](mailto:ulrich.valcourt@ibcp.fr)

Les dossiers complets doivent être envoyés par courrier électronique sous la forme d'un document unique au format .pdf à l'adresse suivante : [laurent.muller@college-de-france.fr](mailto:laurent.muller@college-de-france.fr).

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **Vendredi 24 Juin 2022**.

En cas de sélection du dossier, le chèque correspondant au montant de la bourse sera envoyé dès réception des justificatifs des dépenses faites (inscription au congrès, voyage et hébergement liés au congrès). Le Conseil d'Administration a pris la décision de verser les bourses *a posteriori* compte-tenu des difficultés de notre Trésorier à collecter les justificatifs des dépenses des candidats après les congrès.

Le-a lauréat-e s'engage à faire figurer le logo de la SFMEc sur leur présentation.

Florence Ruggiero, Présidente

Laurent Muller, Secrétaire Général